

CHAPITRE XVI

QUATRIÈME COMMANDEMENT

Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

Tes père et mère honoreras,
Afin que tu vives longuement.

SOMMAIRE. — I. *Devoirs des inférieurs envers les supérieurs.* — 1. Devoirs des enfants. Amour. Respect. Obéissance. Assistance. Sanction du devoir de la piété filiale. — 2. Devoirs des élèves. — 3. Devoirs des serviteurs. — 4. Devoirs des citoyens. — 5. Devoirs des fidèles.

II. *Devoirs des supérieurs envers les inférieurs.* — 1. Devoirs des parents. L'amour. L'éducation physique. L'éducation morale. — 2. Devoirs des maîtres envers leurs élèves. — 3. Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs. — 4. Devoirs des supérieurs civils. — 5. Devoirs des pasteurs.

III. *Devoirs des ouvriers et des patrons.* — Causes du conflit entre les ouvriers et les patrons. Remède à l'antagonisme social.

Objet du quatrième commandement.

1. Pourquoi le précepte de la piété filiale tient-il le premier rang parmi les commandements de la seconde table?

Parce qu'il est dans l'ordre des choses qu'on honore avant tout, après Dieu, ceux qu'il a revêtus de son autorité paternelle.

2. Le quatrième commandement nous ordonne-t-il d'honorer seulement nos père et mère?

Il nous ordonne en même temps d'honorer tous nos supérieurs. Le mot *père*, dans la sainte Écriture, s'étend à tous ceux qui ont autorité sur nous.

3. Ce commandement n'a-t-il pour objet que les devoirs des inférieurs envers les supérieurs?

C'est là son objet direct; mais il a aussi pour objet indirect les devoirs des supérieurs envers les inférieurs, par la raison que si les supérieurs ont le droit d'être bien obéis, ils ont par là même le devoir de bien commander.

ARTICLE I. — DEVOIRS DES INFÉRIEURS ENVERS LES SUPÉRIEURS

4. L'homme a-t-il été créé pour vivre seul et isolé?

Non, Dieu a créé l'homme pour vivre en société.

*Il n'est pas bon que l'homme soit seul*¹.

« L'homme est né pour vivre en société; car, ne pouvant, dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de son existence². »

5. Combien Dieu a-t-il établi de sortes de sociétés?

Dieu a établi trois sortes de sociétés.

1^o La société *domestique* : les inférieurs sont les enfants, et les supérieurs sont les parents; par extension, les élèves ont pour supérieurs les maîtres qui les instruisent, et les serviteurs, les maîtres qui les emploient.

2^o La société *civile* : les inférieurs sont les citoyens, les administrés, et les supérieurs les dépositaires de l'autorité publique.

3^o La société *religieuse* ou l'Église : les inférieurs sont les fidèles, et les supérieurs les pasteurs.

6. De qui tout supérieur légitime tient-il la place?

De Dieu même, qui l'a établi sur ses inférieurs.

*Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et celles qui existent ont été établies par Dieu. C'est pourquoi, celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu*³.

7. Les inférieurs sont-ils affranchis de leurs obligations envers les supérieurs, lorsque ceux-ci ne remplissent pas leurs devoirs?

Non, quels que soient les fautes ou les défauts particuliers des supérieurs, parents, maîtres, supérieurs civils et ecclésiastiques, les devoirs des inférieurs subsistent toujours; car, dans la personne des supérieurs, c'est Dieu, de qui émane toute autorité, qu'ils doivent respecter et aimer, c'est à Dieu qu'ils doivent obéir.

*Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont rudes et fâcheux*⁴.

¹ Gen., II, 18. — ² Léon XIII, Encycl. *Immortale Dei*, du 1^{er} novembre 1885. — ³ Rom., XIII, 1, 2. — ⁴ I Pierre, II, 18.

1. Devoirs des enfants.

8. Pourquoi Dieu s'est-il servi du mot *honorer*, pour marquer les devoirs des enfants envers leurs parents ?

Parce que ce mot comprend tous les devoirs de la piété filiale, savoir : l'amour, le respect, l'obéissance et l'assistance.

« Ce n'est pas sans raison, dit le catéchisme du concile de Trente, que le mot *honorer* a été mis dans la loi, au lieu du mot *aimer* ou du mot *craindre*; car celui qui aime ne craint pas et ne respecte pas toujours, et celui qui craint n'aime pas toujours; mais on ne peut honorer véritablement quelqu'un sans l'aimer, le respecter, lui obéir et l'assister dans ses besoins. »

9. Les devoirs d'amour, de respect, d'obéissance et d'assistance envers les parents, s'imposent-ils d'une manière grave à la conscience ?

En soi, ils obligent d'une manière grave, et les péchés qui leur sont opposés sont mortels de leur genre. Si la matière est légère, il n'y a que faute vénielle.

Il est à noter que souvent, dans ces péchés, en même temps qu'on manque à la piété filiale, on pèche contre la charité et contre la justice.

10. Quels sont les devoirs des enfants à l'égard des parents autres que leurs père et mère ?

Toute proportion gardée, ce sont les mêmes qu'envers leurs père et mère. Selon le degré de parenté, ils doivent donc les aimer, les respecter, les assister dans leurs besoins et aussi leur obéir, si ces parents remplacent le père et la mère.

L'amour.

11. Qu'est-ce qu'aimer ses parents ?

C'est avoir pour eux un attachement sincère, qui nous rende sensibles à leurs biens et à leurs maux, et qui nous porte à leur souhaiter et à leur faire tout le bien que nous pouvons.

12. Pourquoi devons-nous aimer nos parents d'un amour spécial ?

Parce que c'est à nos parents, après Dieu, que nous sommes redevables de l'existence et d'innombrables bienfaits.

*Honorez votre père et n'oubliez pas les douleurs de votre mère. Souvenez-vous que sans eux vous ne seriez pas né, et faites pour eux comme ils ont fait pour vous*¹.

¹ Eccl., vii, 29, 30.

13. De quel amour faut-il aimer ses parents ?

Nous devons les aimer non seulement d'un amour naturel, mais aussi d'un amour surnaturel, c'est-à-dire rapporter à Dieu l'amour que nous inspire pour eux la nature. Nous devons les aimer en Dieu et pour Dieu, qui en a fait les instruments de sa puissance pour nous donner la vie du corps, et de sa providence pour nous nourrir et nous élever. C'est ce que Notre-Seigneur nous apprend par ces paroles : « N'appellez personne sur la terre votre père, car vous n'avez qu'un Père, qui est dans les cieux¹. »

14. Comment pèche-t-on contre l'amour dû aux parents ?

On pèche contre cet amour : 1^o Si on ne leur donne aucune marque d'affection, si on se laisse aller contre eux à des sentiments intérieurs de malveillance, de colère ou de haine, si on leur fait sentir ses mauvaises dispositions, si on se livre à leur égard à de mauvais procédés ou à des traitements indignes.

2^o Lorsqu'on révèle leurs défauts ou qu'on les calomnie.

3^o Lorsque, sans une juste raison, on les irrite ou qu'on leur cause une grande tristesse.

4^o Lorsqu'on leur souhaite du mal, et surtout si on leur souhaite la mort, pour vivre plus librement, pour jouir plus tôt de leur héritage, pour être déchargé des soins que réclame leur entretien.

*Celui qui afflige son père et met en fuite sa mère, est infâme et malheureux*². — *Ne vous glorifiez pas de ce qui déshonore votre père, car sa honte n'est point votre gloire... Que si son esprit s'affaiblit, supportez-le et ne le méprisez pas*³.

Le respect.

15. Qu'est-ce que respecter ses parents ?

C'est avoir pour eux intérieurement des sentiments d'estime et de vénération, et extérieurement des paroles et une conduite pleines de respect et de déférence.

*Celui qui craint le Seigneur, honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. Honorez votre père par action, par paroles et par toute sorte de patience, afin qu'il vous bénisse, et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin*⁴.

16. Pourquoi devons-nous respecter nos parents ?

Parce qu'ils sont auprès de nous les représentants de la majesté divine.

« Celui-là est un impie envers Dieu qui est irrévérencieux envers son père. » (TERTULLIEN.)

¹ Matth., xxiii, 9. — ² Prov., xix, 26. — ³ Eccl., iii, 12, 15. — ⁴ Eccl., iii, 8, 10.

17. Comment pèche-t-on contre le respect dû aux parents ?

On pèche contre ce respect : 1^o Lorsqu'on les menace ou qu'on les frappe.

2^o Lorsqu'on les insulte, qu'on les injurie, qu'on les tourne en dérision, qu'on les maudit.

3^o Lorsqu'on rougit d'eux à cause de leur pauvreté, qu'on refuse de les reconnaître, qu'on les traite comme des inconnus, des étrangers, à moins que, dans ce dernier cas, on ait une grave raison d'agir ainsi, en laissant de côté tout sentiment de mépris et d'orgueil.

4^o Lorsqu'on les reprend avec hauteur et amertume, qu'on les exaspère par les contradictions, qu'on ne leur donne point les marques de politesse en usage.

Que celui qui frappe son père ou sa mère, meure de mort¹. — Que celui qui maudit son père ou sa mère, meure de mort². — Que l'œil qui insulte à son père, ... soit arraché par les corbeaux des torrents³.

18. A qui, en même temps qu'aux parents, doit-on un respect particulier ?

Aux vieillards, à cause de leur expérience, de leurs vertus, de leurs infirmités.

Levez-vous devant ceux qui ont les cheveux blancs, et honorez la personne du vieillard⁴.

L'obéissance.

19. Qu'est-ce qu'obéir à ses parents ?

C'est faire tout ce qu'ils commandent de licite et d'honnête, en ce qui concerne les bonnes mœurs, le salut de l'âme et le gouvernement de la famille.

Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères, en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste⁵. — Enfants, obéissez en tout à vos parents, car cela plaît au Seigneur⁶.

20. Pourquoi devons-nous obéir à nos parents ?

Parce qu'ils tiennent auprès de nous la place de Dieu, qui les a chargés de nous conduire.

« Le nom de père n'est pas seulement un titre de tendresse, mais il est aussi un titre de puissance. » (TERTULLIEN.)

21. Comment devons-nous obéir à nos parents ?

Comme à Dieu lui-même, c'est-à-dire promptement, exactement, sans murmure et même avec joie.

¹ Exode, XXI, 15. — ² Exode, XXI, 17. — ³ Prov., XXX, 17. — ⁴ Lévit., XIX, 32. — ⁵ Ephés., VI, 1. — ⁶ Coloss., III, 20.

22. L'obéissance due aux parents est-elle perpétuelle ?

Elle est perpétuelle pour ce qui concerne les bonnes mœurs et le salut de l'âme; mais pour ce qui concerne le gouvernement de la famille, elle cesse lorsque, à un certain âge ou dans certaines conditions que détermine la loi civile, les enfants sont émancipés de la puissance paternelle.

Fils, écoutez le jugement de votre père, et observez-le de telle sorte que vous soyez sauvés¹.

23. Comment pèche-t-on contre l'obéissance due aux parents ?

On pèche contre cette obéissance : 1^o Lorsque, malgré leur défense, on s'expose à de graves occasions de pécher; telles que la fréquentation des mauvaises compagnies, des maisons de jeu, cabarets, spectacles, etc.

2^o Lorsque, méprisant leurs ordres, on refuse d'observer les commandements de Dieu ou de l'Église, de s'approcher des sacrements.

3^o Lorsqu'on néglige de se préparer, par l'étude ou le travail manuel, à la carrière qu'ils nous destinent, qu'on perd son temps ou qu'on rend leurs dépenses inutiles.

4^o Lorsqu'on ne veut pas faire ce qu'ils commandent pour le bon gouvernement et la paix de la famille.

Si un homme a un fils rebelle et insolent, qui ne se rend au commandement ni de son père ni de sa mère, et qui, en ayant été repris, refuse avec mépris de leur obéir, ils le prendront et le mèneront aux anciens de la ville; ... alors le peuple de cette ville le lapidera, et il sera puni de mort².

24. Qu'est-ce qui excuse les enfants de faute grave dans leur désobéissance envers leurs parents ?

L'inadvertance, le défaut de délibération, ou encore la légèreté de la matière.

En outre, ils ne pèchent pas contre le devoir rigoureux d'obéissance, si les parents ne paraissent pas donner des ordres stricts, mais seulement vouloir persuader, exhorter ou exprimer leur sentiment.

25. Y a-t-il des cas où les enfants doivent refuser d'obéir à leurs parents ?

Oui. C'est : 1^o Lorsque les parents commandent quelque chose de formellement contraire aux commandements de Dieu et de l'Église.

Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi³.

¹ Eccl., III, 2. — ² Deut., XXI, 18, 21. — ³ Matth., X, 37.

2° Lorsqu'ils s'opposent sans raison à la vocation; car, dans le choix d'un état, les enfants sont indépendants de leurs parents; ils peuvent même, lorsqu'ils ont atteint leur majorité, embrasser l'état religieux à l'insu de leurs parents, s'ils prévoient de leur part une opposition injuste.

*Si quelqu'un vient à moi, et ne hait point son père et sa mère, ... il ne peut être mon disciple*¹. Cette haine n'est point contre la personne des parents, mais contre l'injustice qui les porte à détourner leurs enfants de Jésus-Christ.

26. Ne peut-on pas en certains cas obéir aux parents lors même que ce qu'ils commandent est défendu?

Oui, s'il s'agit de certains préceptes positifs de l'Église, qui n'obligent point quand leur observance entraîne de graves inconvénients, comme la loi de l'abstinence, de l'abstention des œuvres serviles le dimanche, etc. Mais dans ces cas il conviendra, pour plus de sûreté, de prendre l'avis du confesseur.

27. Que doivent faire les enfants, lorsqu'ils sont obligés de désobéir à leurs parents pour obéir à Dieu?

1° S'il s'agit d'un ordre contraire à la loi divine, ils doivent témoigner dans leur résistance le plus profond respect à leurs parents, et leur rendre une exacte obéissance dans tout le reste.

2° S'il s'agit du choix d'un état de vie, ils ne doivent rien faire sans leur avoir demandé conseil et sans s'être efforcés de leur faire trouver bon le parti qu'ils embrassent. Toutefois, quand il s'agit de la vocation religieuse, il peut être opportun de ne point la manifester aux parents et de s'en tenir aux conseils d'un directeur spirituel, prudent et éclairé.

L'assistance.

28. Qu'est-ce qu'assister ses parents?

C'est les secourir de bon cœur dans toutes leurs nécessités corporelles et spirituelles.

*Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse... La charité dont vous aurez usé envers votre père ne sera point mise en oubli*².

29. Pourquoi devons-nous assister nos parents?

Parce que la justice et la reconnaissance nous en font une obligation. Nous ne pourrions jamais leur rendre qu'une partie de ce que nous avons reçu d'eux.

¹ Luc, xiv, 26. — ² Eccl., iii, 14, 15.

30. Comment pèche-t-on contre ce devoir?

On pèche contre ce devoir : 1° Lorsqu'on les délaisse dans leur misère, les forçant à mendier ou à exercer un métier indigne de leur condition; qu'on ne les soigne pas dans leurs maladies; qu'on ne les console pas dans leurs afflictions.

2° Lorsqu'on les empêche injustement de faire leur testament.

3° Lorsqu'on néglige de leur faire recevoir les derniers sacrements, qu'on ne prend pas soin de faire célébrer pour eux des funérailles chrétiennes et convenables, qu'on ne prie point pour eux pendant leur vie et après leur mort.

4° Lorsqu'on n'exécute point leurs dernières volontés.

31. Quelles précautions doivent prendre les parents relativement à leurs biens?

Ils ne doivent point trop compter sur la reconnaissance de leurs enfants, et ne point se mettre volontairement dans une situation où ils aient besoin d'eux pour subsister.

*Ne donnez point à un autre le bien que vous possédez, de peur que vous ne vous en repentiez et que vous ne soyez réduit à lui en demander avec prière. Tant que vous vivez et que vous respirez, que personne ne vous fasse changer sur ce point. Car il vaut mieux que ce soient vos enfants qui vous prient, que d'être réduit à attendre ce qui vous viendra d'eux. Distribuez votre succession au jour que finira votre vie, et à l'heure de votre mort*¹.

Sanction du devoir de la piété filiale.

32. Quelle est la récompense promise à la piété filiale?

Une vie longue et heureuse.

*Celui qui honore son père jouira d'une longue vie*². *Honorez votre père et votre mère (c'est le premier des commandements auquel Dieu ait promis une récompense); afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre*³.

33. Pourquoi Dieu a-t-il attaché une telle faveur à l'observation de ce commandement?

Pour nous faire mieux comprendre combien sont importants et sacrés nos devoirs envers ceux qui sont à notre égard les représentants naturels de son autorité.

34. N'arrive-t-il pas cependant que des enfants, fidèles observateurs de leurs devoirs envers leurs parents, n'ont pas de longs jours sur la terre?

Oui; Dieu le permet souvent par des raisons pleines de miséricorde et de sagesse. Ainsi, pour les uns, parce que la prolonga-

¹ Eccl., xxxiii, 20-24. — ² Eccl., iii, 7. — ³ Ephés., vi, 2, 3.

tion de leurs jours mettrait en péril leur salut éternel; pour d'autres, parce qu'elle amènerait des épreuves qui rempliraient leur vie d'amertume; ou bien, parce que leur âme étant un fruit mûr pour le ciel, Dieu accomplit excellemment ses promesses en leur donnant les joies du paradis.

35. Quel est le châtement de ceux qui n'observent point le quatrième commandement?

C'est la malédiction de Dieu.

*Maudit celui qui n'honore point son père et sa mère*¹. — *Quelle mauvaise réputation a celui qui abandonne son père! et il est maudit de Dieu celui qui exaspère sa mère*².

2. Devoirs des élèves.

36. Quels sont les devoirs des élèves envers leurs maîtres?

Les élèves doivent à leurs maîtres : le respect, l'amour, la docilité et la reconnaissance.

37. Quelle est la raison de ces devoirs?

1^o Les maîtres, en nous instruisant des sciences humaines ou de la religion, sont les organes de la Sagesse et de la Vérité éternelle. Nous devons donc écouter nos maîtres avec attention et respect, comme si Jésus-Christ lui-même nous parlait par leur bouche.

2^o Les maîtres tiennent la place des parents, qui leur ont délégué leur autorité. Les disciples doivent donc à leurs maîtres le respect, l'amour, la docilité et la reconnaissance qu'ils auraient pour leurs parents, si ceux-ci prenaient eux-mêmes soin de leur éducation et s'occupaient à les former à la science et à la vertu.

« Je ne dois pas moins à Aristote mon maître qu'à Philippe mon père, car si je dois à celui-ci de vivre, je dois à celui-là de bien vivre. »
(ALEXANDRE.)

38. Comment les élèves pèchent-ils contre ces devoirs?

Ils pèchent contre ces devoirs, plus ou moins gravement :

1^o Lorsqu'ils tournent leurs maîtres en ridicule, disent du mal d'eux, les calomnient, les irritent, leur causent de la peine ou du chagrin.

¹ Deut., xxvii, 16. — ² Eccl., iii, 18.

2^o Lorsque, désobéissant à leurs maîtres, ils sont inappliqués, paresseux, et perdent un temps notable dans la dissipation et les amusements.

3. Devoirs des serviteurs.

39. Quels sont les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres?

Les serviteurs doivent à leurs maîtres : le respect, l'obéissance en tout ce qui concerne leur service et les bonnes mœurs, et la fidélité.

Le respect. — *Que tous les serviteurs... estiment leurs maîtres dignes de tout honneur*¹.

L'obéissance. — *Serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de Jésus-Christ; et servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes*².

La fidélité. — *Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres... à ne rien dérober, mais à montrer en tout une fidélité parfaite, afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur*³.

40. Comment les serviteurs pèchent-ils contre ces devoirs?

Ils pèchent contre ces devoirs, et souvent gravement : 1^o Lorsqu'ils se moquent d'eux, les méprisent, révèlent leurs défauts secrets.

2^o Lorsqu'ils murmurent contre leurs ordres, leur répondent insolemment, perdent une partie notable du temps qu'ils doivent employer à leur service, ou l'emploient à travailler pour eux-mêmes.

3^o Lorsqu'ils les quittent sans raison avant le temps convenu, qu'ils ne prennent pas leurs intérêts, qu'ils leur causent du dommage par leur négligence, qu'ils dérobent des aliments pour les manger, les donner ou les vendre, etc.

41. Qu'est-ce qui doit porter les serviteurs chrétiens à remplir volontiers les obligations de leur état?

C'est la pensée qu'ils sont les disciples de celui qui a dit : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir »⁴.

¹ I Tim., vi, 1. — ² Éphés., vi, 5-7. — ³ Tite, ii, 9, 10. — ⁴ Matth., xx, 28.

4. Devoirs des citoyens.

42. Quels sont les devoirs des citoyens ?

Les citoyens doivent aimer la patrie, respecter les dépositaires de l'autorité sociale, prier pour eux, obéir aux lois, contribuer aux charges de l'État et exercer consciencieusement leurs droits politiques.

43. Pourquoi les citoyens doivent-ils aimer la patrie ?

La patrie est comme un corps vivant qui subsiste à travers les siècles, sur le même territoire, et dont les membres sont unis entre eux par la communauté d'origine, de langue, de religion, d'intérêts, de sentiments et de souvenirs, par la soumission aux mêmes lois et à la même autorité publique.

Or dans un corps, dit saint Paul, tous les membres ont également soin les uns des autres; dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui; si un membre est honoré, tous les autres se réjouissent avec lui¹.

C'est donc un devoir naturel pour les enfants de la même patrie de l'aimer comme une mère, de se dévouer à sa conservation, à sa gloire, à sa défense. La trahir est un crime; être indifférent à sa prospérité ou à ses malheurs, est la marque d'un cœur dénaturé.

Mieux vaut pour nous mourir dans le combat, que de voir les maux de notre nation et des choses saintes².

44. Pourquoi doit-on respecter les représentants du pouvoir ?

Parce que tout pouvoir légitime vient de Dieu.

Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu;... elle est le ministre de Dieu pour le bien³.

45. Pourquoi faut-il prier pour les représentants du pouvoir ?

Afin que Dieu leur donne les grâces dont ils ont besoin pour bien gouverner.

Je vous conjure, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute sorte de piété et d'honnêteté⁴.

46. Pourquoi faut-il obéir aux lois ?

Parce que les lois sont des ordres édictés par la puissance

¹ I Cor., XII, 25, 26. — ² I Mach., III, 59. — ³ Rom., XIII, 1, 4. — ⁴ I Tim., II, 1, 2.

publique, voulue de Dieu, pour assurer le bien public. C'est une obligation de conscience de les observer, et par conséquent d'obéir aux magistrats qui sont chargés de leur exécution.

Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu... C'est pourquoi celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes... Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la crainte du châtement, mais aussi par un devoir de conscience¹. — Soyez soumis, pour l'amour de Dieu, soit au roi, comme au souverain, soit aux gouverneurs, comme à ceux qui sont envoyés de sa part, pour punir ceux qui font mal et pour traiter favorablement ceux qui font bien².

47. Dans quel cas devrait-on refuser l'obéissance à l'autorité civile ?

Dans le cas où l'autorité civile exigerait quelque chose de contraire à la loi divine ou à la conscience. Les droits de l'autorité civile sont subordonnés aux droits de Dieu; si donc elle commande ce que Dieu défend, ou si elle défend ce que Dieu commande, nous devons alors refuser l'obéissance.

Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes³. — Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu⁴.

48. Le devoir de refuser l'obéissance autorise-t-il la révolte ?

Autre chose est refuser l'obéissance, autre chose est se révolter. La révolte n'est pas permise. Quand une loi est mauvaise, c'est-à-dire contraire à la loi de Dieu et de l'Église, on doit lui opposer la résistance et travailler à son abolition par tous les moyens légaux et honnêtes, tout en respectant la constitution établie.

« L'Église a toujours réprouvé les doctrines et toujours condamné les hommes rebelles à l'autorité légitime. Et cela, dans le temps même où les dépositaires du pouvoir en abusaient contre elle, se privant par là du plus puissant appui donné à leur autorité, et du moyen le plus efficace pour obtenir du peuple l'obéissance à leurs lois... Mais il y a une distinction considérable entre *Pouvoirs constitués* et *Législation*... Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait interdire de combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, les abus de la législation⁵... »

49. Y a-t-il obligation de contribuer aux charges de l'État ?

Oui, par le paiement de l'impôt et par toute coopération juste, nécessaire ou commandée pour la défense de la société et des lois.

Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts⁶.

¹ Rom., XIII, 1, 5. — ² I Pierre, II, 13, 14. — ³ Actes, V, 29. — ⁴ Matth., XXII, 21. — ⁵ Léon XIII, Encycl. du 16 février 1892. — ⁶ Rom., XIII, 7.

50. Pourquoi y a-t-il obligation d'exercer ses droits politiques ?

Parce qu'il y va des intérêts de la religion et de ceux de l'État.

« Refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité publique ni soins ni concours; d'autant plus que les catholiques, en vertu même de la doctrine qu'ils professent, sont obligés de remplir ce devoir en toute intégrité de conscience. D'ailleurs, eux s'abstenant, les rênes du gouvernement passent, sans conteste, aux mains de ceux dont les opinions n'offrent certes pas grand espoir de salut pour l'État. Ce serait, de plus, pernicieux aux intérêts chrétiens, parce que les ennemis de l'Église auraient tout pouvoir, et ses défenseurs aucun¹. »

51. Comment les citoyens doivent-ils exercer leurs droits politiques ?

Ils doivent les exercer consciencieusement. Là où les citoyens ont le droit de suffrage, ils doivent, dans le choix des candidats, faire abstraction de leurs intérêts particuliers, de leurs préférences et de leurs convenances personnelles, et ne se préoccuper que des intérêts supérieurs de la religion et de la patrie.

S'abstenir de voter sans raison légitime, ou ne pas voter pour des hommes honnêtes, capables, amis de la religion ou tout au moins qui ne soient pas hostiles à la religion, est en soi une faute grave, à cause surtout des conséquences désastreuses qu'elle entraîne.

5. Devoirs des fidèles.

52. Quels sont les devoirs des fidèles envers les supérieurs ecclésiastiques ?

Les fidèles doivent aux supérieurs ecclésiastiques : l'amour, le respect, l'obéissance et l'assistance.

53. Pourquoi les fidèles doivent-ils aimer leurs supérieurs ecclésiastiques ?

Parce que les supérieurs ecclésiastiques sont pour les fidèles, dans l'ordre spirituel, ce que sont les parents pour les enfants, dans l'ordre temporel. Par les sacrements dont ils sont les dispensateurs, ils communiquent aux âmes la vie de la grâce; par leurs instructions, ils les nourrissent spirituellement, les dirigent et les font progresser dans la voie du salut. Les fidèles doivent donc les aimer comme les pères et les pasteurs de leurs âmes.

C'est moi qui, par l'Évangile, vous ai engendrés en Jésus-Christ².

54. Pourquoi devons-nous respecter les supérieurs ecclésiastiques ?

Parce que les supérieurs ecclésiastiques remplissent auprès de

¹ Léon XIII, *Encycl. Immortale Dei*. — ² I Cor., IV, 15.

nous les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ¹. En les honorant, c'est donc Jésus-Christ lui-même que nous honorons.

Honorez Dieu de toute votre âme, et révérez les prêtres². — Nous vous supplions, mes frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur et qui vous avertissent de votre devoir³.

55. Pourquoi faut-il obéir aux supérieurs ecclésiastiques ?

Parce qu'ils sont les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères⁴. Jésus-Christ nous parle donc par leur bouche, en sorte que, comme il le dit lui-même, quand nous les écoutons, c'est lui que nous écoutons, et quand nous les méprisons, c'est lui-même que nous méprisons⁵.

Obéissez à ceux qui sont établis pour vous gouverner, et soyez-leur soumis; car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes⁶.

56. Pourquoi devons-nous l'assistance aux supérieurs ecclésiastiques ?

Parce que « celui qui travaille, dit le Seigneur, mérite qu'on le nourrisse⁷. »

Aimez de toutes vos forces celui qui vous a créé, et n'abandonnez point ses ministres... Donnez-leur leur part des prémices⁸. — Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne et n'en mange pas du fruit? Qui est celui qui mène paître un troupeau, et qui n'en mange pas du lait?... Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels⁹?

57. Quels sont les supérieurs ecclésiastiques à qui les fidèles doivent spécialement l'amour, le respect, l'obéissance et l'assistance ?

Ce sont : 1° le Pape, chef universel de l'Église; 2° l'évêque du diocèse; 3° le curé de la paroisse et ses auxiliaires.

58. Comment les fidèles pèchent-ils contre les supérieurs ecclésiastiques ?

Ils pèchent : 1° Lorsqu'ils manquent à l'amour, au respect, à l'obéissance, à l'assistance qu'ils leur doivent.

2° Lorsque par des railleries, des médisances ou des calomnies, ils empêchent un supérieur ecclésiastique de faire le bien qu'il pourrait faire. Dans ce dernier cas, il y a péché non seulement contre la religion, mais aussi contre la justice.

¹ II Cor., V, 20. — ² Eccl., VII, 32. — ³ I Thess., V, 12. — ⁴ I Cor., IV, 1. — ⁵ Luc, X, 16. — ⁶ Hébr., XIII, 17. — ⁷ Matth., X, 10. — ⁸ Eccl., VII, 32, 34. — ⁹ I Cor., IX, 7, 11.